Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260305-D2026008-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/02/2026

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. VERNAZOBRES, Mme GRANNEC, M. LETORT, Mme BARBÉ, M. MORIN, Mme GEORGE.

Absents : MM. DELAUNAY, LOUIS (excusés), Mme LAVIT, M. MENUET

Pouvoir : M. Emmanuel LOUIS à Mme Alexandra JARRET.

Secrétaire : Ludovic MORIN.

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 7/10/2021 parus au JO du 9/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire soumet alors au Conseil Municipal l'arrêt du procès-verbal de la réunion précédente du 19 février 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 5 mars 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY 35320